

# PROGRAMME DE FORMATION

## PREMIER SECOURS CIVIQUE 1 -PSC1- 7 h

<b>Objectif pédagogique</b>	L'Unité d'Enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 – P.S.C. 1 » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles L721-1 du code de la sécurité intérieure et 5 de la loi n° 2004-811 du 13août 2004 de modernisation de la sécurité civile.
<b>Public concerné</b>	Toutes personnes citoyennes âgée de 10 ans minimum, qui désire acquérir les capacités nécessaires pour exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.
<b>Prérequis</b>	-Savoir lire, écrire et comprendre le français (avoir satisfait à notre test de français et de compréhension envoyé par mail ou par papier)
<b>Modalité d'admission</b>	Admission sans disposition particulière
<b>Programme de formation détaillé</b>	Accueil et présentation de la formation des participants. 1. Prévention des accidents de la vie courante ; 2. Protection, l'alerte et protection des populations ; 3. Alerte ; 4. Obstruction des voies aériennes par un corps étranger ; 5. Hémorragies externes ; 6. Plaies ; 7. Brûlures ; 8. Traumatismes ; 9. Malaise ; 10. Perte de connaissance ; 11. Arrêt cardiaque.
<b>Validation de la formation</b>	A l'issue de la formation, un certificat de compétences de « Citoyen de Sécurité Civile » - P.S.C. 1, suivant l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, est délivré aux stagiaires qui ont : -Participé à toutes les phases de la formation ; -Fait réaliser ou réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ; -Participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret). Pour garder le bénéfice du certificat de compétences de « Citoyen de Sécurité Civile » - P.S.C. 1, une formation continue n'est obligatoire. Néanmoins, celle-ci est vivement conseillée.
<b>Modalités pédagogiques</b>	Exposés théoriques / Mises en situation pratiques / études de cas et partage d'expériences.
<b>Moyens et supports pédagogiques</b>	WIFI GRATUIT pour les stagiaires souhaitant accéder à internet + livret de formation fourni à chaque stagiaire + salle de cours équipée + matériel pédagogique secourisme (mannequins adultes, enfants et nourrissons + défibrillateur semi-automatique + matériels de mises en situation)
<b>Accessibilité</b>	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation.
<b>Durée de la formation et horaire de base</b>	7heures - Soit 1 journée de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h
<b>Information sur la certification</b>	
<b>Profil du formateur</b>	Formateur SST habilité par l'INRS et à jour de ses compétences et formateur en prévention.
<b>Tarif de la formation</b>	Formation en interentreprise : 143 EUROS NET PAR STAGIAIRE ou en INTRA : Nous contacter
<b>Lieu de la formation</b>	113 rue alphée maziéras 24000 PERIGUEUX
<b>Contact / Information / demande de dossier de pré-inscription</b>	Agnès NEGADI – Gestionnaire Administrative et Commerciale 113 rue Alphée Maziéras -24000 PERIGUEUX 05 53 06 86 47 - formation@groupe-ass.com

## Qui peut financer ma formation ?

Que vous soyez un professionnel, une entreprise ou un particulier vous pouvez demander une prise en charge auprès d'un organisme, nous vous donnons ci-dessous les principaux dispositifs de prise en charge :



### Pour apprendre un métier:

Le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ; la période de professionnalisation, les emplois d'avenir.



### Pour obtenir une qualification ou une certification reconnue :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
- Le CIF (Congé individuel de formation)
- La VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Le FIA (Formation Individuelle AGEFIPH)



### Pour Faciliter le retour à l'emploi – LE POLE EMPLOI

- Le CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- La POE Individuelle ou collective (préparation opérationnelle à l'emploi)
- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- L'AFPR (action de formation préalable à l'embauche)



### Autres financements :

- Le PFE (Plan de formation entreprise) /OPCO
- L'entretien professionnel, le CEP (Conseil en évolution professionnelle)

Notre équipe reste à votre écoute pour toutes questions

Consultez notre site internet et accédez à notre catalogue de formation, vous pouvez faire vos demandes d'inscriptions sur internet ! [www.a2sformation.com](http://www.a2sformation.com)

Retrouvez nous sur les reseaux  
#a2sformation

